

## PRESTATIONS ASSUREES PAR LE C.M.A.U.H.

### LES PRESTATIONS INDIVIDUELLES

#### CONSTRUCTION

-  Contrôle contrat de construction
-  Assistance à la réception des travaux
-  Assistance à expertise :
  - Dommages ouvrages
  - Sécheresse
  - Incendie
  - Médiation
-  Assistance expertise amiable ou judiciaire
-  Assistance en suivi de chantier

#### VENTE A CONSTRUIRE

-  Assistance à la livraison

#### VENTE

-  Expertise avant Achat

#### PROPRIETE

-  Assistance aux problèmes de mitoyenneté et Voisinage.

### POUR LES ENSEMBLES IMMOBILIERS

-  Bilan de santé des copropriétés

-  Assistance à la maîtrise d'ouvrage en matière de travaux

-  Assistance expertise amiable ou judiciaire

-  Assistance à la réception des parties communes.

## COMMENT BENEFICIER DE SES SERVICES ?

-  Le C.M.A.U.H. n'est pas une officine publique.
-  Il n'est pas non plus une permanence publique de renseignements
-  Il faut être adhérent pour avoir le concours du C.M.A.U.H. (adhésion 78€)
-  Le service rendu entraîne une prise en charge, par le bénéficiaire, du remboursement des frais (transport, secrétariat, frais d'expertise...)

### IL NE PEUT ETRE GRATUIT

*Avant toute intervention, le C.M.A.U.H. précise ses conditions  
Pour éviter toute ambiguïté, n'hésitez pas à les faire préciser*